Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024 Date de mise en ligne : 8 mars 2024



SM

DECISION MUNICIPALE DM 2024 030

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil municipal en date du 03 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 04 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 - De passer un contrat ou une convention avec des auteurs, des artistes, des conférenciers, des associations, des compagnies ou des éditeurs qui interviendront pour une rencontre, un atelier, un concert, une exposition, une conférence ou une lecture de mars à juin 2024 à la bibliothèque :

Ariane Productions et Monsieur Gabriel LASSORT

ARTICLE 2 - D'imputer une dépense au chapitre 11, article 6228 du budget principal de la Ville.

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 05/03/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH





Maire de Bègles Vice-Président de Bordeaux Métropole